

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **5 novembre 2012**

Décision n° **B-2012-3668**

commune (s) :

objet : Travaux de maintenance et petits travaux neufs sur biens immobiliers de la Communauté urbaine - lot n° 6 : plomberie chauffage - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 29 octobre 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 6 novembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Reppelin, Buna, Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), MM. Daclin, Arrue (pouvoir à Mme Gelas), Colin (pouvoir à Mme Vullien), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Mme Farih (pouvoir à M. Blein), M. Julien-Laferrrière.

Absents non excusés : M. Sécheresse, Mme Dognin-Sauze, M. Lebuhotel.

Bureau du 5 novembre 2012**Décision n° B-2012-3668**

objet :	Travaux de maintenance et petits travaux neufs sur biens immobiliers de la Communauté urbaine - lot n° 6 : plomberie chauffage - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert
service :	Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 octobre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

La Communauté urbaine de Lyon assure la maintenance des immeubles, bâtis ou non bâtis, dont elle est maître d'ouvrage mais aussi dans le cadre d'opérations où elle est mandataire. De ce fait, elle est régulièrement amenée à réaliser, sur tout le territoire de la Communauté urbaine, des prestations de réalisations, de modifications, et de dépannages d'installations de plomberie chauffage, de ventilation, climatisation et régulation.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée, en application des articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif aux travaux de maintenance et petits travaux neufs sur biens immobiliers de la Communauté urbaine - lot n° 6 : plomberie chauffage.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de un an, reconductible de façon expresse 3 fois une année.

Le marché ne comporterait pas d'engagement de commande minimum mais comporterait un engagement de commande annuel maximum de 600 000 € HT, soit 717 600 € TTC.

Le marché serait attribué à 3 opérateurs économiques et exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commandes dans un ordre établi par tirage au sort de la commission permanente d'appel d'offres.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 12 octobre 2012, a choisi les entreprises :

- 1 - Rhône-Fluides,
- 2 - Siffert,
- 3 - Blanchard,
- 4 - Blazquez,

pour le marché à bons de commande d'une durée ferme de un an, reconductible de façon expresse 3 fois une année, sans minimum et d'un montant annuel maximum de 600 000 € HT, soit 717 600 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande d'une durée ferme de un an, reconductible de façon expresse 3 fois une année, pour les travaux de maintenance et petits travaux neufs sur biens immobiliers de la Communauté urbaine de Lyon - lot n° 6 : plomberie chauffage, et tous les actes contractuels y afférents, avec les entreprises suivantes, sans montant minimum et d'un montant annuel maximum de 600 000 € HT, soit 717 600 € TTC :

- 1 - Rhône-Fluides,
- 2 - Siffert,
- 3 - Blanchard et Blazquez.

2° - Les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire sur les sections, budgets, opérations, comptes et fonctions correspondants - exercices 2013 et suivants.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 6 novembre 2012.